PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité du lundi 15 novembre 2021 tenue au lieu habituel des réunions.

À l'ouverture de la réunion à 19h30 sont présents les conseillers (ères) :

Lucie Bourgault
Yves Pelletier
Guylaine Chouinard
Guy Pellerin
Lucien Pelletier
Réjean Morneau

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, la réunion est officiellement ouverte sous la présidence du maire monsieur Alphé St-Pierre.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-11-01 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 4 octobre 2021
4. Recettes du mois et état de la caisse
   Conciliation bancaire
   Comptes à accepter
5. Débats
   - 5.1 Rapport de la présidente d'élection
   - 5.2 Patinoire - Saison hivernale 2021-2022
   - 5.3 Déneigement
     - 5.3.1 Tour du Lac du Curé
     - 5.3.2 Bout du rang St-Camille
   - 5.4 Projet aqueduc-assainissement des eaux usées
   - 5.5 Reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE)
   - 5.6 Arrêts bienveillants
   - 5.7 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
   - 5.8 Nomination du maire substitut – Conseil de la MRC de L'Islet
   - 5.9 Budget 2022 - Rencontre préparatoire et réunion pour l'adoption du budget
   - 5.10 Calendrier des réunions ordinaires de l'année 2022
   - 5.11 Contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et recyclables pour l'année 2022
6. Correspondance
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la réunion

3. ACCEPTATION DU PROCES VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

2021-11-02 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de la réunion ordinaire du 4 octobre 2021.

4. RECETTES DU MOIS ET ÉTAT DE LA CAISSE

Les recettes du mois totalisent 43 134,33 $ réparties comme suit : taxes municipales 22 624,63 $; médaille de chien 15,00 $; vente de bois 40,00 $; location de la salle 229,95 $; TPS 9 844,18 $; TVQ 10 380,57 $. Le solde à la caisse populaire est de 359 418,59 $.

CONCILIATION BANCAIRE

Conciliation bancaire du 31 octobre 2021

Solde au relevé de compte en date du 31 octobre 2021		365 442,52 $
Plus dépôt en circulation		1 510,00 $
Moins chèques en circulation		1 897,20 $
Moins Erreur inst. financière : taxes Ste-Félicité (Matane), loc. salle		- 529,95 $
	Total	364 525,37 $
Solde au grand-livre avant ajustements		364 699,31 $

Frais de banque / frais d'utilisation (septembre)	21,00 $
Frais de banque / frais fixe d'utilisation (septembre)	40,00 $
Frais de banque / frais terminal paiement direct	44,49 $
Frais de banque / frais spc	22,20 $
Frais de banque / frais d'utilisation (octobre)	6,25 $
Frais de banque / frais d'utilisation (octobre)	40,00 $

Impact net des ajustements au grand-livre	-173,94 $
Solde au grand-livre après ajustements	364 525,37 $

2021-11-03 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'accepter la conciliation bancaire du 31 octobre 2021.

COMPTES À ACCEPTER

Acceptation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

Salaires nets versés : 17 310,04 $ Comptes payés : 10 208,09 $

2021-11-04 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement que les comptes apparaissant à la liste suggérée des paiements du 15 novembre 2021, dont copie a été remise aux membres du conseil et totalisant 23 491,65 $, plus les dépenses incompressibles ci-haut mentionnés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil, soient acceptés et autorisés pour paiement.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Date : 15 novembre 2021 Julie Bélanger, sec.-trésorière

5. DÉBATS

5.1 RAPPORT DE LA PRESIDENTE D'ELECTION

La présidente d'élection fait la lecture d'un rapport inscrit au livre des délibérations de la Municipalité de Ste-Félicité quant au scrutin du 7 novembre 2021.

5.2 PATINOIRE - SAISON HIVERNALE 2021-2022

Après discussion les membres du conseil désirent rencontrer l'employé municipal concernant la patinoire.

5.3 DENEIGEMENT

5.3.1 TOUR DU LAC DU CURE

2021-11-05 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'autoriser le déneigement du tour du Lac du Curé par l'employé municipal avec le tracteur de la municipalité pour la prochaine saison hivernale.

5.3.2 BOUT DU RANG ST-CAMILLE

Quelques contribuables demandent à la municipalité d'effectuer le déneigement sur la portion (1,6 km) non entretenue l'hiver au bout du rang St-Camille.

2021-11-06 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement de refuser la demande. Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

5.4 PROJET AQUEDUC-ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

2021-11-07 Il est proposé par Lucien Pelletier, appuyé par Réjean Morneau et résolu unanimement de mandater une firme d'arpenteurs pour un relevé d'arpentage légal pour le puits numéro 4.

Les membres du conseil désirent planifier une rencontre avec Madame France Thibault, ingénieur en accompagnement dans le dossier.

5.5 REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMELIORATION (PPA-CE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

2021-11-08 POUR CES MOTIFS, il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement et adopté que le conseil de Sainte-Félicité approuve les dépenses d'un montant de 88 237,24 $ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

5.6 ARRETS BIENVEILLANTS

La MRC de L'Islet propose un projet d'arrêts bienveillants pour les municipalités. Un arrêt bienveillant est un petit espace public aménagé avec du mobilier (chaises, lumières décoratives, table en bûche, balle de foin, etc.) et un foyer extérieur permettant aux citoyens de profiter des belles journées d'hiver. Une aide financière sera demandée par la MRC de L'Islet au FCRC pour les municipalités participantes. Le coût du projet par municipalité est d'environ 750 $ avec soutien financier ou d'environ 1 650 $ sans soutien.

Après présentation du projet et discussion, les membres du conseil désirent ne pas prendre part au projet d'arrêts bienveillants.

5.7 DEPOT DES DECLARATIONS DES INTERETS PECUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

2021-11-09 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement que le conseil municipal prenne acte du dépôt par la secrétaire-trésorière des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil. Ces déclarations ont été faites dans les 60 premiers jours des dates anniversaires de proclamation pour chacun des élus.

5.8 NOMINATION DU MAIRE SUBSTITUT – CONSEIL DE LA MRC DE L'ISLET

Pour faire suite aux élections, la MRC de L'Islet désire que soit mis à jour le nom du remplaçant du maire au conseil de la MRC.

Les personnes auparavant désignées pour l'année 2021 restent les mêmes, soient : Yves Pelletier et Guy Pellerin.

5.9 BUDGET 2022 - RENCONTRE PREPARATOIRE ET REUNION POUR L'ADOPTION DU BUDGET

Les membres du conseil se réuniront le dimanche 28 novembre prochain à partir de 8h00 pour la préparation des prévisions budgétaires 2022. On fixe la date de la réunion pour l'adoption du budget 2022 au lundi 20 décembre 2021 à 19h00.

5.10 CALENDRIER DES REUNIONS ORDINAIRES DE L'ANNEE 2022

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses réunion ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

2021-11-10 En conséquence, il est proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Guylaine Chouinard, et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des réunions ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 et qui débuteront à 19 h 30 :

Mardi 11 janvier	Lundi 2 mai	Mardi 6 septembre
Lundi 7 février	Lundi 6 juin	Lundi 3 octobre
Lundi 7 mars	Lundi 4 juillet	Lundi 7 novembre
Lundi 4 avril	Lundi 8 août	Lundi 5 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

5.11 CONTRAT POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES MATIERES RESIDUELLES ET RECYCLABLES POUR L'ANNEE 2022

Le sujet est reporté à la prochaine réunion ordinaire.

6. CORRESPONDANCE

2021-11-11 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement de prendre acte du bordereau de correspondance numéro 11-2021 en date du 15 novembre 2021.

Maison de la Famille - Dons paniers de Noël

2021-11-12 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'autoriser un don au montant de 50 $ à la Maison de la famille pour les paniers de Noël.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Date : 15 novembre 2021 Julie Bélanger, sec.-trésorière

Les Défricheurs L'Islet-Sud – Lettre d'appui à une demande de subvention

2021-11-13 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Félicité donne son appui au Club VTT Les Défricheurs de L'Islet-Sud dans ses démarches pour une demande de subvention pour des travaux dans les sentiers pour la sécurité des usagers.

7. VARIA

7.1 Enregistrement des réunions mis sur le site web de la municipalité

La conseillère Guylaine Chouinard mentionne que des contribuables demandent que la municipalité continue à mettre les enregistrements des réunions sur le site web de la municipalité.

7.2 Lumière de rue défectueuse et pancarte à changer

Le conseiller Réjean Morneau rapporte que la lumière de rue au coin de la rue Xavier-Fortin est défectueuse. Également, que le panneau de signalisation indiquant le nom de cette rue est à remplacer.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des réponses ont été données aux questions posées.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

2021-11-14 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Réjean Morneau et résolu unanimement que la réunion soit levée à 21h00.

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorière